

À cette liste, M. Goulding a ajouté la surveillance des élections et la police, fonctions remplies par le GANUPT en Namibie, et celle de contrôle du respect des droits de la personne, qui sera l'une des responsabilités de la mission d'observation au Salvador (ONUSAL). En réponse à une remarque à ce sujet, il a reconnu que cette tâche se rapprochait de la mission de maintien de l'ordre dont le GANUPT avait été chargé en Namibie, mais il a expliqué qu'au Salvador, il s'agirait d'une opération beaucoup plus délicate, puisque le groupe comprendrait des militaires, des policiers et des spécialistes des systèmes judiciaires et des régimes carcéraux.

Plusieurs participants ont souligné qu'il est important de ne pas oublier les civils et les organismes civils qui effectuent des missions en rapport avec des opérations de maintien de la paix, même s'ils n'en font pas directement partie. Ainsi, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) jouent des rôles considérables; il ne faut pas sous-estimer la valeur des civils travaillant dans ces organismes. Dans le même ordre d'idée, un participant a mentionné que les Nations Unies étudient actuellement la possibilité de recourir au personnel des opérations de maintien de la paix pour apporter des secours et une aide humanitaire en cas de catastrophe.

Enfin, l'un des participants a laissé entendre que l'atelier avait peut-être négligé d'examiner une des tâches essentielles fréquemment accomplies par les civils : la prestation d'aide et de conseils techniques. À titre d'exemple, on a signalé qu'au Nicaragua, le Canada avait participé à une gamme d'activités variées, depuis la création et la mise en oeuvre de programmes d'informations pour les électeurs jusqu'à la conception des urnes électorales.

Évolution du maintien de la paix

Il existe certes des précédents qui plaident en faveur de la participation des civils, mais de nombreux participants n'en ont pas moins convenu que l'on se trouvait à la veille d'une ère d'innovation en matière de maintien de la paix. Le directeur du bureau du représentant spécial en Namibie pendant la mission du GANUPT, M. Cedric Thornberry, a fait la distinction entre le passé et l'avenir du maintien de la paix. Il a rappelé que les missions passées de l'ONU se limitaient à des opérations strictement militaires qui consistaient à faire surveiller une bande étroite de terrain par les casques bleus, et à superviser une paix fragile pendant que d'autres personnes s'occupaient de régler le problème. Ensuite, il a expliqué que la communauté internationale envisageait à présent d'autres responsabilités, dont on ignorait encore toute l'étendue. Toutefois, il a conclu son exposé en déclarant que nous devons adapter le cadre actuel du maintien de la paix aux nouveaux besoins internationaux et aux nouvelles possibilités se présentant dans le monde, que le GANUPT